

**UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS**  
**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**  
**DES CôTES D'ARMOR**

**À Mesdames et Messieurs les Maires  
des communes des Côtes-d'Armor**

Saint-Brieuc, le 20 janvier 2026

**Objet : Alerte sur la carte scolaire** avec les menaces de fermetures de classes et d'écoles, de fusions d'écoles, tandis que les besoins des élèves, des personnels et des écoles sont ignorés

Mesdames et Messieurs les Maires,

**Le Directeur académique des Côtes-d'Armor annonce actuellement à nombre de communes et d'écoles qu'il envisage une fermeture de classe pour la rentrée 2026. Son intention est également de s'en prendre au réseau d'écoles**, en poussant par exemple à la disparition de la dernière classe comme à Caurel ou à la Ferrière, ou en obtenant la fusion d'écoles (passage à une seule entité administrative pour l'école maternelle et l'école élémentaire, ou même une seule entité administrative pour deux ou plusieurs écoles primaires).

Concernant l'éventuelle fusion des écoles et peut-être de celle de votre commune ou de la commune voisine avec une ou plusieurs autres écoles de votre circonscription, toute décision de fusion ne peut vous être imposée et votre compétence en la matière est de plein droit. La promesse par la direction académique de conserver les postes après fusion ne vaut au mieux que pour un ou deux ans... Les fusions ont toujours pour conséquence de favoriser à terme les fermetures. Concernant la fermeture de l'école, le Maire est en droit de la refuser.

Depuis des mois, **le Directeur académique organise des réunions d'élus, afin de présenter comme inéluctables les fermetures de classes en raison de la baisse démographique**. De son côté, le Préfet, lors de la mobilisation contre un plan de 45 fermetures de classes, avait dit le 22 février 2024 à une délégation composée de deux parents, deux élus, et un représentant de chacune des organisations SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SE-UNSA, CGT-Educ'action, SUD-Education, DDEN, FCPE « *que la dette impose de faire des économies partout. Selon lui, il n'est pas possible de sanctuariser ni l'école, ni l'hôpital, tout en indiquant que le budget des armées ne sera pas du tout réduit dans les mêmes proportions car la situation internationale l'exige ! Le Préfet prévient que ce que nous vivons ne va que s'aggraver : il redit que les prochaines années verront autant de classes fermer.* » (extrait du compte-rendu du Collectif 45 classes)

Le ministère prévoit la suppression de 1891 postes de professeur des écoles à la rentrée de septembre 2026. Avec le passage du budget national par 49-3, il devrait annoncer la répartition de ces suppressions de postes entre académies. C'est le 27 janvier qu'est convoqué le CSA académique qui donnera son avis sur la répartition entre départements de la région, des retraits de postes. Le Directeur académique prendra avis du Conseil social d'administration - Spécial départemental (CSA-SD) le 26 mars et du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) le 2 avril, avant de prendre ses décisions.

## **Le département a besoin de la création de postes, à l'inverse des suppressions envisagées !**

La première preuve, c'est que les tableaux de la direction académique montrent que **le nombre d'écoles avec des effectifs d'élèves par classe supérieurs à 25 ne baisse pas ces dernières années**. En clair, les très nombreuses fermetures ne servent pas à ouvrir dans les écoles très chargées.

Un autre élément important, c'est le **non remplacement récurrent d'enseignants**. Lors du CSA-SD du 20 novembre 2025 réunissant les représentants du personnels sur le bilan de la rentrée, le Directeur académique a minimisé le problème en avançant le nombre moyen de 1,4 jour non remplacé par classe en 2023/2024. Cette année-là, il y avait 1848 classes selon les tableaux de la Direction académique. Ce sont donc 2587 journées de classe non remplacées sur l'année. **En moyenne chaque jour, il y a 18,47 classes sans maître !** La création de 18,5 postes de remplaçant ne suffirait d'ailleurs pas à résoudre les problèmes de remplacement, puisque les difficultés se concentrent en particulier en hiver lors des épidémies.

Les coupes budgétaires s'attaquent même aux plus fragiles : 48 726 élèves en situation de handicap, selon une enquête parlementaire, étaient privés d'accompagnant (AESH) à la rentrée 2025, contre 36 186 à la rentrée 2024. Ce sont les chiffres du Ministère lui-même, dont chacun sait qu'ils sous-estiment dramatiquement la réalité, marquées par les milliers d'élèves qui faute de moyens dédiés à une inclusion scolaire réussie ne reçoivent une aide humaine que de quelques heures sans préoccupation de leurs besoins en accompagnement : il faut se partager l'AESH, personne accompagnant les élèves en situation de handicap. **En janvier 2025, 186 élèves avec une nouvelle notification attendaient un AESH dans le département** selon la direction académique qui n'a plus communiqué de chiffres par la suite, sachant qu'il n'y avait plus de budget pour recruter des AESH et que les notifications continuaient à tomber.

Concernant certains de ces élèves en situation de handicap, malgré des orientations définies par la MDPH vers des structures spécialisées (IME, ITEP...) ou des prises en charges SESSAD, ce sont 24 000 élèves au niveau national qui attendent une place et se retrouvent dans une classe ordinaire ou à la maison, sans la scolarisation adaptée due. **Le président de l'Adapeï-Nouvelles parlait de 400 enfants sans place en IME ou en SESSAD à la rentrée 2024 dans notre département.**

**Comment comprendre que des retraits de postes et des fermetures de classes soient envisagés dans les conditions actuelles ? Pour Force Ouvrière, ce n'est pas acceptable ! FO refuse les fermetures de classes, et revendique l'ouverture des postes et classes nécessaires.**

Nous connaissons votre attachement à la République dont l'École publique est l'un des piliers, et à un service public d'éducation de qualité et de proximité contribuant au dynamisme de la vie des communes.

**Concernant les classes, toute initiative, toute mobilisation pour le refus d'une fermeture ou l'exigence d'une ouverture jouera un rôle qui peut être décisif pour la préservation ou l'obtention des conditions les plus favorables de scolarité des enfants de votre commune.**

Certains de partager avec vous notre attachement à l'École publique, recevez, Madame, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor,  
Le Secrétaire départemental,  
Stéphane MOTIER

Pour l'Union Départementale CGTFO 22  
Le Secrétaire Général  
Eric LE COURTOIS